



9 mars 2021

Election au Conseil d'Etat valaisan Six candidats en lice pour le second tour

Six candidats seront en lice le 28 mars 2021 pour le scrutin de ballottage de l'élection du nouveau Conseil d'Etat valaisan. Quatre listes ont été déposées auprès de la Chancellerie d'Etat dans le délai fixé, mardi 9 mars 2021 à 17h00.

Il s'agit, dans l'ordre du dépôt des candidatures, de :

- **Franz Ruppen**, Naters, Union Démocratique du Centre (UDC) - Schweizerische Volkspartei (SVP) (*district de Brigue*)
- **Frédéric Favre**, Vétroz, conseiller d'Etat sortant, PLR-FDP Valais-Wallis (*district de Conthey*)
- **Christophe Darbellay**, Martigny-Combe, conseiller d'Etat sortant, Les partis C - Die C Parteien (*district de Martigny*)
- **Serge Gaudin**, Evolène, Les partis C - Die C Parteien (*district d'Hérens*)
- **Roberto Schmidt**, Loèche, conseiller d'Etat sortant, Les partis C - Die C Parteien (*district de Loèche*)
- **Mathias Reynard**, Savièse, liste sans dénomination (*district de Sion*)

Le scrutin de ballottage (second tour) de l'élection du nouvel exécutif valaisan aura lieu le dimanche 28 mars 2021. Au second tour, seule la majorité simple est exigée : sont élus les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

Pour rappel, le Conseil d'Etat est composé de cinq membres. Selon l'article 52 de la Constitution cantonale, l'un d'entre eux est choisi parmi les électeurs des districts de Conches, Brigue, Viège, Rarogne et Loèche (Haut-Valais), un parmi les électeurs des districts de Sierre, Sion, Hérens et Conthey (Valais central) et un parmi les électeurs des districts de Martigny, Entremont, St-Maurice et Monthey (Bas-Valais). Les deux autres sont choisis sur l'ensemble de tous les électeurs du canton.

Les districts dont sont issus les candidats en lice pour le scrutin de ballottage ont été précisés dans la liste ci-dessus.

